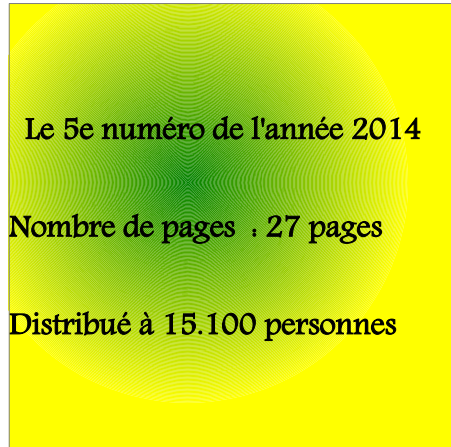


# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

NEUVIÈME ANNÉE N°954 DU 8 JANVIER 2014

1801/2014 : 213<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE



## NOTRE CITATION

«Lorsque nous critiquons, il faut le faire avec une humilité et une courtoisie qui ne laisse subsister aucune amertume » .

**GHANDI**

**HAÏTIENS**

**ET**

**DOMINICAIS**

**SE METTENT**

**D' ACCORD Page 15**



# LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 13

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 18

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 21

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 25

## LA NATION

### **PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :**

**22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

### **ADMINISTRATION :**

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: JEAN PAUL ELUTHER

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

### **RÉDACTION**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley Aminata.

### **SUIVEZ NOUS SUR LE WEB :**

<http://guadeloupeconvention.typepad.com/lanation/>





# **A**FFAIRES NATIONALES

## **POLITIQUE**

### **LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE PUBLIE SA FEUILLE DE ROUTE POUR 2014**

**Nous reproduisons le communiqué de LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE présentant ses objectifs pour 2014 :**

**« 1 ) 2014 sera pour nous l'année de la famille et l'année des chômeurs. La famille est menacée .Elle doit être préservée car c'est un pilier de la société que nous préconisons pour notre pays. Il y a 60 000 chômeurs dans notre pays . Ils sont souvent abandonnés notamment par les autorités coloniales et leurs alliés conservateurs qui leur promettent de réduire ce phénomène sans véritablement s'attaquer à ses conséquences . Conférences et tables rondes seront organisées .**

**2 ) Nous continuerons notre combat pour la reconnaissance de l'identité de notre nation au travers de la commémoration des dates et événements de notre histoire:**

**Les africains (Mai 1643 la Pentecôte voit l'arrivée des premiers esclaves africains sur la sol guadeloupéen) . et les indiens ( 27 décembre 1854 ) arrivent en Guadeloupe**

**Février les événements du Moule**

**L'abolition de l'esclavage par la convention en février**

**Mai la fête nationale et journée du souvenir**

**Octobre premier gouvernement de Guadeloupe**

**La journée de la caraïbe pour exprimer notre intégration dans cette région .**

**Le jour des amérindiens pour se rappeler que ce furent les premiers habitants de la guadeloupe**

**Les commémorations des grands hommes de Guadeloupe: qui ont vénéré la nation guadeloupéenne (Sénécal, Girard , Rupaire ) .**

**3) Par ailleurs le combat pour l'émancipation de notre nation va continuer. Nous redoublerons d'efforts pour le renforcer. Nous mettrons l'accent sur la dimension économique, la dimension sociale, la dimension culturelle et la dimension internationale. Nous dénoncerons les dysfonctions du système colonial en suivant l'action des pouvoirs publics pour mieux la dénoncer ».**

## **DE LA NATION**

Dans la conférence du 11 mars 1882, publiée sous le titre de Qu'est-ce qu'une nation ?, l'historien Ernest Renan (1823-1892) analyse une idée claire en apparence, mais dont les interprétations multiples peuvent donner lieu à des malentendus dangereux : le terme de nation. L'enjeu du texte est donc double. Il s'agit d'une part de critiquer les mauvaises définitions de la nation, définitions que l'on peut qualifier de "fondamentalistes" au sens où elles cherchent à fonder la nation dans la race, la langue ou dans tout autre élément particulier, et donc de se prémunir contre les dangers qu'elles font courir à l'Europe. Et il s'agit d'autre part, de définir la nation, comprise comme un "mode de groupements" (p.7) particuliers, historiquement déterminé. Ce dernier point pose un problème capital : si la nation n'a pas de fondement, comment penser l'articulation entre un peuple et son histoire, ses symboles, et tous ces éléments qui composent, sans la fonder une nation ? Pour répondre, Ernest Renan retrace, tout d'abord, l'origine historique du mode de groupement particulier qu'est la nation, puis il donne une définition négative de celle-ci, en disant ce qu'elle n'est pas et en critiquant les erreurs auxquelles le fondamentalisme nationaliste amène, enfin il donne une définition positive de la nation en proposant une articulation originale entre un peuple et son histoire.

## 1/ Origine historique de la nation

L'organisation en nation est un mode de groupement humain qui est une nouveauté par rapport à l'Antiquité. Son origine peut être fixée à la chute de l'Empire romain d'Occident vers 476 après J.-C. Les invasions germaniques du Ve au Xe siècle imposent alors dans toute l'Europe occidentale des dynasties et une aristocratie militaire. Les Germains créent de nouveaux blocs comme la Bourgogne, la Lombardie ou la Normandie. L'Empire franc en assure l'unité temporaire sous Charlemagne avant de donner naissance à des divisions immuables : la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne. La création des nationalités européennes telles que nous les connaissons aujourd'hui commence véritablement après la dislocation de l'Empire de Charlemagne, suite au traité de Verdun de 843, en quatre royaumes francs. Les Etats résultant des invasions germaniques sont caractérisés par "la fusion des populations qui les composent", (p.11). Cette fusion est le fait de deux circonstances essentielles : le christianisme et l'oubli par les conquérants de leur propre langue. Les Germains convertis à la religion des peuples vaincus ont peu de femmes avec eux lors des conquêtes : dans les nouveaux territoires acquis, quelques générations suffisent pour qu'ils perdent leur langue d'origine. Ainsi la France devient un pays dominée par une minorité de Francs, mais complètement acculturés par leur mélange avec la population native. L'appartenance ethnique est rapidement oubliée au profit d'une distinction forte entre le noble et le vilain. Ce nouveau système de distinction se construit sur une erreur historique : la croyance sociale prête au noble un caractère courageux et éduqué, alors qu'il tient son rang d'une conquête violente. Ainsi, "l'oubli et je dirai même l'erreur historique sont un facteur essentiel de la création d'une nation", (p.13) et c'est aussi pourquoi, l'investigation historique montre que "l'unité se fait toujours brutalement" (p.14) : elle démystifie tout récit idyllique des origines. Durant les siècles qui suivent, le roi de France réussit ce que beaucoup d'autres pays échouent à réaliser : la parfaite unité nationale. Elle trouve sa formulation caractéristique avec la Révolution française : une nation existe par elle-même. L'unité nécessite donc deux éléments : l'oubli et le sentiment de la communauté : "l'essence d'une nation est que tous les individus aient beaucoup de choses en commun, et aussi que tous aient oublié bien des choses", (p.15). Cependant toutes les nations ne trouvent pas leur unité en passant par une dynastie. Les nations modernes résultent toutes d'une série de faits

convergeant dans le même sens, mais leur unité peut être réalisée par une dynastie (France), par une province (Hollande, Suisse, Belgique) ou encore par un esprit général (Italie, Allemagne).

## 2/ Critique des définitions fondamentalistes de la nation

Toute nation se constitue au départ grâce à un "noyau de centralisation" (p.17). En France, ce noyau est une famille d'origine féodale : les Capétiens. Mais la nation ne se réduit pas à une dynastie représentant l'ancienne conquête, tout simplement parce qu'à l'époque des annexions, il n'y a pas une conscience claire du droit des nations, de limites naturelles ou de la volonté des provinces. En outre, des pays comme la Suisse ou les Etats-Unis se forment comme nation sans avoir une base dynastique. Enfin ajoutons qu'en France, la nation ne s'est pas effondrée avec la décapitation du roi. Une nation peut donc exister sans principe dynastique, même si elle est formée par une dynastie. Il faut donc supposer l'existence outre d'un droit dynastique, d'un droit national, et réfléchir à son fondement. Il faut d'emblée écarter cinq fondements : la race, la langue, la religion, la communauté des intérêts, la géographie.

a) La race des populations considérée comme principe des nations est une erreur qui menace la civilisation européenne : "autant le principe des nations est juste et légitime, autant celui du droit primordial des races est étroit et plein de danger pour le véritable progrès", (p.19). La race importe dans la tribu israélite et la cité antique comme Sparte ou Athènes. En revanche, dans l'Empire romain, la situation est différente puisque se trouve agglomérée une grande quantité de villes et de provinces extrêmement différentes. Le christianisme s'allie à l'Empire romain pour agir comme un autre puissant agent d'unification. Leur effet conjugué écarte pour des siècles la dimension ethnographique. Les invasions barbares vont également dans cette voie. Charlemagne compose un Empire unique avec des races diverses. La considération ethnographique n'est donc pour rien dans la constitution des nations modernes : la France est celtique, ibérique et germanique ; l'Allemagne est germanique, celtique et slave : "la vérité est qu'il n'y a pas de race pure et que faire reposer la politique sur l'analyse ethnographique, c'est la faire porter sur une chimère. Les plus nobles pays, l'Angleterre, la France, l'Italie, sont ceux où le sang est le plus mêlé", (p.21). La plupart des discussions sur les races sont interminables parce qu'il existe deux acceptions de ce mot :

pour les anthropologistes et les zoologistes, il s'agit d'une parenté par le sang ; pour les philologues, il s'agit d'un groupe humain possédant une culture et une langue commune. Or les origines zoologiques sont très largement antérieures aux origines de la culture et du langage, elles sont donc insuffisantes pour établir une race au sens zoologique du terme. Un Français, n'est ni un Gaulois, ni un Franc, ni un Burgonde, mais il est un ensemble associé d'éléments divers. Les nations européennes étant des nations de sangs mélangés, il ne sert à rien de fonder le droit national dans la race. La race se fait et se défait, elle ne peut avoir aucune application politique sans comporter d'énormes dangers autodestructeurs pour la nation en question.

b) Il ne sert à rien non plus de fonder le droit national dans la langue. La Suisse compte quatre langues et pourtant, elle est bien une nation. L'Espagne et le Mexique utilisent la même langue et mais ne sont pas une seule nation. "Il y a dans l'homme quelque chose de supérieur à la langue : c'est la volonté", (p.25). Le politique a tendance à surévaluer l'importance de la langue, comme s'il devait y voir un signe de la race. Or c'est une erreur : les divisions linguistiques ne correspondent pas aux divisions anthropologiques. Les langues sont, comme les nations, des formations historiques. Leur prêter trop d'importance revient à se limiter : "on quitte le grand air qu'on respire dans le vaste champ de l'humanité pour s'enfermer dans des conventicules de compatriotes. Rien de plus mauvais pour l'esprit ; rien de plus fâcheux pour la civilisation", (p.26). Il existe un principe fondamental avant la race et avant la langue : le fait que l'homme est un être raisonnable et moral. "Avant la culture française, la culture allemande, la culture italienne, il y a eu la culture humaine" (p.26). C'est l'occasion pour Renan de réaffirmer l'idéal humaniste de la Renaissance : le dialogue des grands hommes avec l'Antiquité, au-delà des considérations nationales, simplement pour découvrir le secret de l'éducation véritable de l'esprit humain.

C ) La religion ne peut pas non plus fonder le droit national. Certes, à l'origine, la religion tient à l'existence du groupe social. A Athènes, on trouve une religion d'Etat propre à la cité. Elle est l'équivalent du culte du drapeau dans la nation. Mais dans l'Empire romain, et plus encore par la suite, la religion d'Etat s'est affaiblie, jusqu'à devenir un élément de la vie privée : "la religion est devenue chose individuelle ; elle regarde la conscience de chacun" (p.28). Par conséquent, la religion ne trace plus les limites des

peuples.

d) La communauté des intérêts n'est pas non plus suffisante pour faire une nation. L'intérêt que l'on peut lier à la rationalité économique ne suffit pas à tisser du lien social. La nation est "âme et corps" (p.28), sentiment et raison. L'intérêt matérialiste et économique échoue à faire le lien entre ces deux éléments.

f) Enfin, la géographie tient pour une part importante de la division des nations. Les limites naturelles comme les fleuves ou les montagnes arrêtent les peuples. Mais la nation ne se réduit pas aux contours d'une zone géographique. La limite naturelle sert à justifier la violence faite à une population, mais elle n'est pas un mobile légitime, sans quoi il faudrait qu'il existe une frontière sur tous les fleuves, ce qui n'est pas le cas. Pour des raisons stratégiques, il est parfois nécessaire de faire des concessions, mais sans que cela soit excessif. Comme pour l'intérêt économique, la terre, autre élément matérialiste, ne suffit pas à faire une nation car elle n'est qu'un support dont l'homme fournit l'âme par son travail ou par ses luttes : "une nation est un principe spirituel, résultant des complications profondes de l'histoire, une famille spirituelle, non un groupe déterminé par la configuration du sol", (p.30).

3/ La nation : "l'âme, le principe spirituel" d'un peuple

Une nation renvoie à deux choses qui en réalité n'en font qu'une : "une âme, un principe spirituel", (p.31). Ce qui les différencie, c'est la temporalité : l'âme est sa dimension passée, un riche legs de souvenirs ; le principe spirituel est sa dimension présente, le consentement actuel, le désir de vivre ensemble et de faire valoir un héritage. Une nation renvoie à la fois à un héritage : "les ancêtres nous ont fait ce que nous sommes" (p.31), mais aussi à une volonté commune dans le présent : "avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore", (p.31). L'existence d'une nation articule donc deux éléments temporels : un élément passé, attaché à la gloire d'un peuple et à ses sacrifices, mais aussi un élément présent, une actualisation de son histoire et de ses symboles par une affirmation continue de la perpétuation de cette nation. Pour cette raison, Ernest Renan fait du respect du vœu des nations comme l'unique critère de légitimité à une annexion. C'est un critère qui raisonne avec l'actualité récente puisque la France vient de perdre la guerre contre la Prusse en 1871, et par la même



occasion l'Alsace et la Lorraine, deux régions fortement animées par le sentiment d'appartenance à la nationalité française. Ainsi entendue, c'est-à-dire positivement, la nation est une garantie de liberté. Elle est aussi un signe de richesse puisque sa diversité permet d'échapper à une seule loi et à un seul maître. Derrière les caprices des nations, Ernest Renan décèle une harmonie inattendue, c'est-à-dire un équilibre, un concert des nations qui par leurs diversités et leurs particularismes servent l'œuvre commune de la civilisation et de l'idéal d'humanité. Cet équilibre lui permet aussi de prophétiser la fin des nations dans une "confédération européenne" (p.33). Les nations étant des phénomènes historiques, elles ne sont pas éternelles : elles dépendent des volontés humaines qui sont elles-mêmes changeantes.

## Conclusion

Ernest Renan donne une définition ambitieuse de la nation puisqu'il ne l'installe pas sur un fondement, mais l'adosse à l'homme, c'est-à-dire à cette volonté qui émane d'un être moral et raisonnable. La nation est une "conscience morale" (p.34) qui prouve sa force par le degré de renoncement qu'un individu est capable de faire au profit d'une communauté. Sa force est affaire de volonté : ainsi le seul droit national légitime est celui qui est consenti par un peuple qui à la fois hérite d'un passé, mais accepte aussi de le porter pour lui donner une âme. Ce chant spartiate cité par Renan en est la formulation la plus simple : "nous sommes ce que vous fûtes ; nous serons ce que vous êtes" (p.32).

**Renan Ernest (1882), Qu'est-ce qu'une nation ?, Mille et une nuits, 1997.**

## **ÉCONOMIE, SOCIAL, CULTURE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE**

### **LES ÉTAPES DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE**

**Les étapes de la croissance économique renvoient à l'étude des différents trends de croissance (les grandes tendances) selon les époques ou les phases de développement. Si la croissance économique connaît aujourd'hui des niveaux jugés insatisfaisants , ils sont relativement élevés s'il on prend une échelle de long terme. La croissance économique est un phénomène qui n'a pas toujours suscité l'attention des pouvoirs publics. Elle a commencé à être mesurée assez**

**tardivement et est devenue un sujet de préoccupation avec la mise en place du capitalisme au XIXe siècle. Certains auteurs ont cherché à reconstituer les différentes étapes de la croissance économique. Il reste que ces étapes peuvent varier d'un pays à l'autre, ce qui invite à les considérer davantage comme un modèle de pensée que comme une description de la réalité.**

**1/ Si la croissance économique est un phénomène qui contribue au développement des pays pauvres, elle résulte d'un processus historique qui connaît des différences géographiques.**

**A/ Dans Perspectives économiques pour nos petits enfants (1930), John Maynard Keynes affirme qu'une croissance de 2% par an équivaut à multiplier par 7 les richesses en 100 ans, ce qui augure, selon lui, une période d'abondance sans précédent. De fait, en 2030, l'ère de l'abondance aura fait disparaître la science économique, essentiellement liée à la rareté. Cette prévision n'est évidemment pas souhaitable pour un tas d'agents économiques dont l'objectif reste de persuader le consommateur qu'il a sans cesse de nouveaux besoins à satisfaire, et il l'est encore moins aux premiers concernés, à savoir les économistes eux-mêmes. Elle montre néanmoins que la croissance mondiale demeure une condition pour que les pays pauvres puissent se développer et ainsi accéder à une situation d'abondance relative.**

**B/ L'apparition d'une croissance durable est un phénomène concomitant à la Révolution industrielle du début du XIXe siècle. Dans L'économie mondiale : une perspective millénaire (2001), Angus Maddison conjecture que la progression du revenu moyen par habitant entre 1820 et nos jours serait trente fois supérieure à celle de l'époque moderne (1500-1820). A partir de 1820, l'industrialisation entraîne un véritable décollage de la croissance mondiale. Il dégage ainsi cinq phases différentes :**

**la mise en place du capitalisme (1820-1870) : l'Europe est alors la locomotive de la croissance mondiale grâce à la Révolution industrielle, apparue dans un premier temps en Angleterre (dès la fin du XVIIe siècle)**

**l'accélération de la croissance mondiale (1870-1913) : la deuxième révolution industrielle (moteur à explosion, électricité) rejoint l'industrialisation de pays en rattrapage (Allemagne) ;**

**le ralentissement de la croissance mondiale (1913-1950) : les deux guerres mondiales entrecoupées par la crise de 1929 annulent les gains de productivité considérable réalisée grâce aux nouvelles méthodes d'organisation du travail (taylorisme) ;**

**l'âge d'or de la croissance (1950-1973) : c'est la période où la croissance mondiale est la plus forte (les Trente Glorieuses) ;**

**le retour à la normale (1973-1998) : la croissance revient à son observé depuis deux siècles.**

**C/ Au plan de la dispersion de la croissance, il faut remarquer la coexistence de taux différents au sein de chaque période selon les zones géographiques. La domination de l'Europe dans un premier temps est incontestable. Elle est ensuite rattrapée et dépassée par les Etats-Unis d'Amérique. Sur la période 1950-1973, l'économie japonaise frappe les esprits par son dynamisme (la croissance annuelle moyenne du Japon est de 9,3%). Aujourd'hui, les locomotives de la croissance sont la Chine et l'Inde. Ces différences traduisent deux phénomènes possibles :**

**la convergence : les pays en situation de rattrapage parviennent à se rapprocher du pays leader par des taux de croissance plus élevés ;**

**la divergence : les écarts de richesse se creusent du fait des taux de croissance faibles des pays les moins développés.**

**2/ S'il est possible de dégager cinq étapes du développement économique sur un mode linéaire, des différences dans les étapes de développement peuvent surgir d'un pays à l'autre.**

**A/ Dans The Stages of Economic Growth: A non-communist manifesto (1960), Walt Whitman Rostow définit de manière linéaire les cinq étapes du développement économique d'un pays industriel :**

**la société traditionnelle : elle ne vit que de l'exploitation de la terre, elle est relativement hostile au progrès et les hiérarchies sociales sont rigides. Sa lente évolution l'amène progressivement à l'étape suivante ;**

**les conditions préalables au décollage : le changement est plus facilement accepté, ce qui permet à la croissance économique de dépasser la croissance démographique, grâce à la révolution agricole notamment. Des bouleversements politiques et religieux s'y produisent (la Réforme, la révolution anglaise, la guerre d'indépendance des États-Unis, la Révolution française etc.) ;**

**le décollage (ou take-off) : c'est l'étape décisive, le moment où la croissance devient un phénomène auto-entretenu. Durant une vingtaine d'années les investissements massifs dans l'industrie permettent une inflexion majeure et durable du rythme de la croissance. Le décollage provient d'une forte hausse de l'investissement, de la mise en place d'institutions politiques et sociales favorables à l'expansion (la remise en cause des corporations) et du développement de secteurs moteurs dans l'industrie qui ont un effet d'entraînement significatif en amont et répondent à une demande dynamique. Selon Rostow, le décollage se produit dès 1783 en Angleterre et est plus tardif en France (1830) et en Allemagne (1850) ;**

**la maturité : elle correspond à la seconde révolution industrielle : les niveaux de vie s'améliorent sensiblement ;  
la consommation de masse : c'est l'étape ultime de la société, elle renvoie aux roaring twenties aux États-Unis (les années 20 marquées par la prohibition) et à l'après Seconde Guerre mondiale en Europe occidentale (Trente Glorieuses).**

**B/ Dans Economic backwardness in historical perspective (1962), Alexander Gerschenkron critique la théorie de Rostow. Il regrette notamment la vision unique d'un modèle de développement qui serait valable dans tous les pays. Or certains pays tels que l'Allemagne, la Russie, les États-Unis**

ou le Japon, en connaissant des décollages plus tardifs, profitent d'un triple avantage sur les pays précurseurs :

l'intervention volontariste de l'Etat pour combler son retard ;  
la protection du marché intérieur tout en développant massivement les exportations à travers une politique commerciale conquérante ;

la possibilité de bénéficier de l'avance technologique à travers la copie.

C/ Si entre 1970 et 1998, le rattrapage des économies développées par les pays en voie de développement est resté limité à quelques pays asiatiques (cf. les dragons asiatiques que sont la Corée du Sud, Hong Kong, Singapour et Taïwan), la tendance semble s'inverser depuis le début des années 2000. Une étude de l'OCDE intitulée *Shifting Wealth* (2010) montre que l'OCDE devrait représenter 43% du PIB mondial en 2030 (la zone hors OCDE : 57%), alors qu'elle représentait 62% en 1990 (la zone hors OCDE : 38%), ce qui traduit une réelle montée en puissance des pays en voie de développement (notamment des BRIC : Brésil, Russie, Inde, Chine).

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JEAN PAUL ELUTHER



**A**FFAIRES MONDIALES

**SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES**

**POUTINE DÉCLARE LA GUERRE À L'ARABIE SAOUDITE**

Dans une prise de position sans précédente, le président russe a qualifié de « terroriste » le régime saoudien menaçant de « riposter les attentats terroristes de Volgograd ». Poutine a promis « des représailles » aux attentats de Volgograd, « représailles qui ne tarderont pas ». Pour M Poutine, « les attentats suicides de

Volgograd sont identiques à ceux qui sont régulièrement commis en Irak, en Syrie et au Liban: » Pour identifier les auteurs criminels de ces attentats, on n'a pas besoin de davantage de temps et la Russie y répondra très bientôt. Notre réponse sera en sorte qu'elle changera la carte même du Moyen Orient (!!!) » le chef du Kremlin a qualifié encore une fois de terroriste le régime saoudien. ces propos sans précédent de Poutine interviennent alors que les attentats terroristes de Volgograd ont été contribués à Bandar Sultan, le chef du renseignement saoudien, lui qui en avait évoqué la possibilité au cours d'une rencontre avec Poutine au mois de septembre, alors que les Etats Unis s'apprêtaient à attaquer militairement la Syrie. Bandar avait menacé Poutine d'attentat takfiris d'origine centre asiatique et tchéchène, si il ne renonçait pas à son soutien à Assad . aussitôt après ces menaces, le chef des takfiris caucasiens , Dako Omarov a affirmé vouloir visé les JO de Sotchi devant se tenir au mois de février. Omarov a menacé de commettre des attentats suicides au cours de ces jeux. La Russie a élaboré l'avant texte d'une résolution où l'Arabie saoudite est qualifié d'état terroriste et elle se prépare à remettre cet avant texte au conseil de sécurité .

## **LE SÉNAT AMÉRICAIN APPROUVE LA NOMINATION DE YELLEN À LA TÊTE DE LA FED**

Le Sénat américain a approuvé lundi la nomination de Janet Yellen à la tête de la Réserve fédéral (Fed) en remplacement de Ben Bernanke, dont le mandat expirera fin janvier. Le Sénat a approuvé la nomination par 56 voix pour et 26 voix contre. Mme Yellen, actuellement vice-présidente de la Fed, deviendra la première femme à présider la banque centrale américaine en 100 ans d'histoire. Elle a été nommée au poste par le président américain Barack Obama en octobre, et deviendra la première démocrate à présider la Fed depuis 1987. Née en 1946, Mme Yellen est devenue vice-présidente de la FED en 2010. Elle est considérée comme une architecte influente des mesures extraordinaires lancées par la FED pour raviver l'économie, après que les taux directeurs ont été réduits à presque zéro à la fin 2008. Dans ses récentes remarques, Mme Yellen a fait part de ses préoccupations face au taux élevé du chômage et s'est dite en faveur du programme d'achat d'actifs de la FED comme méthode de stimulation de l'économie. Le changement de politique de la FED, suivi de près par plusieurs, intervient à un moment délicat, alors que la banque centrale vient tout juste d'entamer une normalisation graduelle de sa politique monétaire

après qu'une série de données aient révélé une croissance économique plus élevée que prévu et une amélioration stable sur le marché du travail. En décembre, la Fed a annoncé qu'à partir de janvier, elle injecterait 75 milliards de dollars par mois dans l'économie plutôt que les 85 milliards de dollars actuels.

## **AMÉRIQUE, CARAÏBE**

### **ACCORD ENTRE HAÏTI ET ST DOMINGUE**

Les représentants des gouvernements de la République d'Haïti et de la République dominicaine se sont réunis à la ville frontalière de Ouanaminthe (Juana Mendez), le mardi 7 janvier 2014, dans le cadre de la reprise du dialogue initié par les présidents Danilo Medina et Michel Martelly à la République bolivarienne du Venezuela, lors du deuxième sommet spécial ALBA-PETROCARIBE. Les deux pays ont convenu de qualifier d'historique le dialogue franc et les avancées réalisées dans la quête de solution conjointe. Aux fins d'avancer sur un agenda commun aux deux nations, une méthodologie de travail et les questions à discuter lors des prochaines réunions ont été arrêtées par les parties au cours de cette rencontre. Il a été également convenu que des réunions régulières se tiendront chaque premier lundi du mois, alternativement en Haïti et en République dominicaine. Les représentants des deux Etats ont réaffirmé leur intérêt commun d'inviter des représentants de la République bolivarienne du Venezuela, de l'Union européenne, des Nations unies et de la CARICOM à prendre part aux différentes réunions à titre d'observateurs. Ils pourront formuler des recommandations et fournir leur expertise sur les différents sujets traités. Il a été également convenu d'inviter à ces rencontres des représentants du secteur privé des deux Etats qui ont soutenu depuis des mois des rencontres formelles. Les deux parties se sont entendues sur la réactivation de la commission mixte bilatérale pour assurer le suivi des décisions prises dans le cadre de ce dialogue de haut niveau ainsi que pour mettre en œuvre les accords précédents. Une bonne partie de la réunion a été consacrée à la question migratoire. Les deux parties ont convenu de signaler que le dialogue s'est déroulé avec sérénité et respect mutuel et a été franc, constructif et transparent. Tout en reconnaissant le droit souverain de la République dominicaine de déterminer sa politique migratoire et les règles pour l'octroi de la nationalité, la partie haïtienne a sollicité la garantie que des mesures concrètes seront prises pour sauvegarder

les droits fondamentaux des personnes d'origine haïtienne. La partie dominicaine a confirmé cette garantie. De plus, la partie dominicaine a annoncé l'adoption dans les prochaines semaines d'une loi additionnelle qui adressera tous les cas non pris en compte dans son plan de régularisation. De toutes les façons, les deux parties ont reconnu que le sujet n'a pas été épuisé à cette réunion et sera discuté de nouveau à la prochaine rencontre. Les deux gouvernements ont réaffirmé leur volonté de régulariser la situation des travailleurs étrangers en République dominicaine. La république voisine a annoncé que le Conseil national de la Migration a approuvé la semaine dernière un programme qui octroiera un visa à tous les travailleurs temporaires se trouvant sur le territoire dominicain. La partie haïtienne s'est engagée à fournir les documents d'identification appropriée à ces travailleurs afin de compléter le processus. La partie haïtienne a soulevé une préoccupation additionnelle relative au dossier des étudiants haïtiens en République dominicaine qui sont obligés de retourner en Haïti chaque trois mois pour le renouvellement de leur visa d'étudiant. La délégation dominicaine a convenu d'évaluer cette requête. Par ailleurs, sur les questions relatives à la pérennisation, l'harmonie et le bon fonctionnement des échanges commerciaux au niveau de la frontière, les deux pays ont réaffirmé leur volonté d'organiser et de régulariser les marchés binationaux. À cette fin, l'administration des douanes des deux pays devra finaliser un accord sur l'organisation de ces marchés. En ce sens, la République dominicaine a offert sa collaboration totale à la République d'Haïti en matière de douane. De la même manière, on a mentionné et remercié la coopération de l'Union européenne dans ce domaine. Les deux gouvernements ont convenu de renforcer les mesures d'échanges commerciaux sur la base de réciprocité pour permettre l'accès de produits sans délai aux deux marchés. Les autorités agricoles des deux pays continueront de collaborer en vue d'échanger des informations et de décider des mesures appropriées à mettre en œuvre pour entretenir une relation institutionnelle adéquate dans ce domaine. De même, il a été décidé que les autorités environnementales des deux pays renforceront leur collaboration en vue de parvenir à un vaste programme de reboisement, en particulier dans les zones frontalières. Finalement, les institutions des deux pays en charge de la sécurité et du renseignement signeront des protocoles d'accord portant sur la lutte conjointe contre le crime organisé, le trafic de stupéfiants et la criminalité transnationale.



## **Ont pris part à la rencontre:**

Pour la République d'Haïti: Laurent Salvador LAMOTHE, Premier ministre; Pierre-Richard CASIMIR, ministre des Affaires Etrangères; David BAZILE, ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales; Wilson LALEAU, ministre du Commerce a.i. et Nesmy MANIGAT, Conseiller auprès du Premier ministre.

Pour la République dominicaine: Gustavo Montalvo, ministre de la Présidence; José Ramón Fadul, ministre de l'Intérieur et de la Police; José del Castillo, ministre du Commerce et de l'Industrie, José Manuel Trullols, vice-ministre Chancelier par intérim et Cesar Pina Toribio Conseiller Juridique du Pouvoir exécutif, etc.

Y ont participé à titre d'observateurs: Mme. Veronica Guerrero de la République bolivarienne du Venezuela; M. Mario Caivano de l'Union européenne, M. Peter de Clerq de l'Organisation des Nations unies, M. Colin Granderson de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), Mme Norma Powell du secteur privé haïtien

## **MOYEN ORIENT**

### **TOUJOURS LE BLOCAGE EN PALESTINE**

Le secrétaire d'état américain John Kerry est reparti lundi aux États-Unis sans avoir pu créer un cadre pour les pourparlers israélo-palestiniens. Le chef de la diplomatie américaine a néanmoins indiqué que des progrès ont été réalisés dans les négociations avec les deux parties et plusieurs politiciens israéliens, dont le ministre des Affaires étrangères Avigdor Lieberman et le chef du parti travailliste Yitzhak Herzog. John Kerry a usé de sa diplomatie de la navette en effectuant des allers-retours entre Jérusalem et Ramallah, mais il semble que les deux parties cherchent à s'accuser mutuellement de la détérioration des négociations plutôt que d'essayer de les amorcer. Les pourparlers ont porté principalement sur le statut de la vallée du Jourdain, située à la frontière entre Israël et la Jordanie, à l'est de la Cisjordanie. Elles ont également porté sur la question très sensible du statut de la ville de Jérusalem, que les deux peuples considèrent comme sacrée. Israël demande le déploiement de forces de sécurité dans la vallée du Jourdain, arguant une nécessité sécuritaire, tandis que les Palestiniens refusent catégoriquement la présence de forces israéliennes sur le futur territoire palestinien car cela nuirait à la

souveraineté palestinienne. Il semble que les deux parties ont cherché à se faire mutuellement des reproches pour accuser la partie adverse de l'état de détérioration des négociations. Le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahou a adopté une ligne de "provocation" contre les Palestiniens. Il a ajouté à l'ordre du jour de la réunion du cabinet israélien une discussion sur l'"état de provocation contre Israël par l'Autorité palestinienne" et a déclaré jeudi que les Palestiniens "poursuivaient leur campagne d'incitation à la haine". Selon les reportages, les Palestiniens disent qu'ils s'opposent toujours avec véhémence à toute présence israélienne dans la vallée du Jourdain et refusent de reconnaître Israël comme un Etat juif. De nombreux responsables américains avaient affirmé avant le voyage de M. Kerry qu'il n'y avait pas d'attentes d'une percée et les médias israéliens ont rapporté qu'il avait l'intention de revenir dans la région, cependant aucune confirmation officielle n'a été faite. M. Kerry a déclaré dimanche que tout accord de paix dans le futur entre les deux parties serait "juste et équilibré", et a ajouté que les deux dirigeants devront prendre des décisions importantes pour faire avancer l'accord. Les pourparlers de paix entre Israéliens et Palestiniens ont repris en juillet 2013, après une période de suspension de trois ans, au milieu des tentatives répétées de M. Kerry, qui s'est rendu dans la région 10 fois depuis qu'il a pris ses fonctions en février.

## RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



## MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

### ASIE

Après un début d'année poussif, la plupart des Bourses asiatiques se redressent ce mercredi matin dans le sillage de Wall Street, où le Dow Jones a gagné 0,64% hier soir et le Nasdaq a pris près de 1%. A Tokyo, l'indice Nikkei a rebondi de 1,94% ce matin en clôture, sa première séance de hausse depuis le 30 décembre, à la faveur d'un recul du yen. De son côté, Hong Kong gagne 1,2% en séance, tandis que l'indice chinois Shanghai Composite reste proche de

l'équilibre (-0,06%), Taiwan avance de 0,5% et les indices de Séoul et Sydney sont quasi-inchangés (-0,02%). Enfin, Singapour avance de 0,7% et à Bombay, l'indice BSE Sensex monte de 0,3%. Aujourd'hui, les marchés décortiqueront les détails des Minutes de la dernière réunion de la Fed, les 17 et 18 décembre, lors de laquelle la banque centrale américaine a décidé de réduire de 10 Mds\$ ses achats d'obligations mensuels, pour les ramener à 75 Mds\$. Les chiffres de l'emploi américain dans le secteur privé, publiés aujourd'hui par l'institut ADP, seront aussi très suivis, avant les chiffres complets et officiels attendus vendredi. En Asie, l'actualité est marquée ce matin par une détente sur les taux interbancaires chinois pour la 4ème séance consécutive, et par la décision de Pékin d'autoriser à nouveau la vente de consoles de jeu vidéo sur son territoire, après 14 ans d'interdiction... Cette information a fait rebondir de près de 11% le titre Nintendo à la Bourse de Tokyo.

## ÉTATS UNIS

Wall Street termine en ordre dispersé mais reste proche de ses plus hauts historiques après les bons chiffres de l'emploi privé américain et la publication des Minutes de la dernière réunion monétaire de la Fed (celle du 18 décembre). Le compte-rendu a notamment montré que les membres de la Fed estiment que les avantages issus du QE s'érodent au fil du temps et ont exprimé leur préoccupation quant à d'éventuelles prises de risque excessives dans le secteur financier. Enfin, Bed Bath & Beyond, Constellation Brands, Monsanto et Global Payments ont publié leurs derniers résultats trimestriels. Le DJIA recule finalement de 0,41% à 16.462 pts, tandis que le Nasdaq prend 0,30% à 4.166 pts. Le S&P500 perd enfin 0,02% à 1.838 pts. Le rapport d'ADP concernant l'emploi privé non-agricole pour le mois de décembre 2013 a fait ressortir 238.000 créations de postes, contre 205.000 de consensus et 229.000 un mois avant. Les petites entreprises ont généré 108.000 emplois en décembre, les moyennes 59.000 et les grandes 71.000. Les créations totales de postes sont supérieures à 200.000 depuis trois mois. Les créations de postes de décembre ressortent au plus haut niveau depuis 13 mois. La lecture de novembre a été révisée en hausse de 215.000 à 229.000... Le rapport mensuel gouvernemental sur la situation de l'emploi aux Etats-Unis pour le mois de décembre sera connu vendredi.

## EUROPE

Les principales Bourses européennes ont terminé stables ou en baisse mercredi à la veille de la réunion de la Banque centrale européenne, mais les marchés dits "périphériques" ont continué de bénéficier d'un regain d'optimisme des investisseurs. À Paris, le CAC 40 a perdu 0,04% (-1,72 point) à 4.260,96 points. Le Footsie britannique a cédé 0,50% et le Dax allemand 0,09%. La Bourse de Madrid (+0,74%) a surperformé pour la troisième séance consécutive et Athènes a terminé sur une hausse de 3,34%. L'indice paneuropéen EuroStoxx 50 a perdu 0,01% et le FTSEurofirst 300 0,05%. Au moment de la clôture en Europe, Wall Street évoluait en ordre dispersé, le Dow Jones perdant 0,35% tandis que le Standard & Poor's 500 et le Nasdaq affichaient des gains de 0,04% et 0,37% respectivement. Le secteur privé américain a créé 238.000 emplois au mois de décembre, un chiffre inégalé depuis novembre 2012 et supérieur au consensus, selon les chiffres d'ADP. L'indice européen des valeurs bancaires (+1,12%) a enregistré la plus forte hausse sectorielle, porté par le regain d'optimisme des investisseurs pour les pays du sud de la zone euro.

## CHANGE

L'euro baissait mercredi face à un dollar revigoré par des chiffres de l'emploi privé américain meilleurs qu'attendu, dans un marché toujours prudent avant la publication des minutes de la dernière réunion de la Réserve fédérale américaine (Fed). Vers 17H00 GMT, l'euro valait 1,3588 dollar, contre 1,3613 dollar mardi vers 22H00 GMT. Vers 13H15 GMT, l'euro est tombé à 1,3568 dollar, son niveau le plus faible en près de cinq semaines. La monnaie unique européenne progressait légèrement face à la devise nippone, à 142,45 yens contre 142,34 yens mardi soir. Le dollar aussi montait face à la monnaie japonaise, à 104,84 yens contre 104,56 yens mardi soir. Vers 17H00 GMT, la livre britannique progressait face à l'euro, à 82,55 pence pour un euro - grimpant même vers 16H40 GMT à 82,54 pence, son niveau le plus fort en cinq semaines - et montait aussi face au dollar, à 1,6459 dollar pour une livre. La devise helvétique progressait face à l'euro, à 1,2363 franc suisse pour un euro, après être tombée vers 08H10 GMT à 1,2394 franc, son niveau le plus faible en quatre mois. La monnaie suisse se stabilisait face au dollar, à 0,9097 franc suisse pour un dollar, après avoir atteint vers 13H15 GMT 0,9127 franc, son niveau le plus faible en six semaines. La devise chinoise a fini à 6,0511 yuans

pour un dollar contre 6,0512 yuans la veille. L'once d'or a terminé à 1.221 dollars au fixing du soir contre 1.227,50 dollars mardi.

## **MATIÈRES PREMIÈRES**

Les cours du pétrole ont nettement baissé mercredi à New York, plombés par le rapport moins haussier que prévu des stocks hebdomadaires de pétrole aux Etats-Unis et la force du dollar. Le baril de light sweet crude (WTI) s'est déprécié de 1,34 dollar, à 92,33 dollars, sur le New York Mercantile Exchange (Nymex). A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en février a fini à 107,15 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE), en baisse de 20 cents par rapport à la clôture de mardi. Bien qu'en hausse timide à l'ouverture, les cours de l'or noir américain ont cédé du terrain après la publication des chiffres des stocks de pétrole aux Etats-Unis qui sont ressortis plus contrastés que prévu.

Si les réserves de brut ont enregistré une chute hebdomadaire de 2,7 millions de barils au 3 janvier, à 357,9 millions de barils --creusant encore les stocks de brut déjà diminués de plus de 30 millions de barils au cours des cinq dernières semaines-- les opérateurs se sont concentrés sur un bond bien plus prononcé que prévu des stocks d'essence et de produits distillés. Ces stocks ont augmenté respectivement de 6,2 millions de barils et de 5,8 millions de barils cette semaine-là. Les opérateurs interprétaient en effet cette hausse inattendue de l'offre en produits pétroliers comme un signe peu encourageant pour la demande du premier consommateur d'or noir au monde.

## **RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**



## **MANAGEMENT, PATRIMOINE , DROIT**

### **SALARIÉS SACHEZ OBTENIR LE RESPECT DE VOS DROITS**

Promesse d'embauche, cdd, solde de tout compte, salariés sachez obtenir le respect de vos droits. Pour commencer l'année 2014, voici trois arrêts de cassation de décembre 2013 qui délimitent les droits

du salarié à trois stades de sa vie professionnelle : l'embauche, l'exécution et la fin du contrat de travail. Ces arrêts méritent l'attention par leur clarté et leur pragmatisme. Une constance demeure : la protection des droits du salarié si nécessaire en dépit de l'accord contraire des parties.

## **1/ L'embauche du salarié : quand la promesse d'embauche vaut contrat de travail ( Cour de cassation chambre sociale arrêt du 18 décembre 2013 n°12-19577 )**

Une salariée est embauchée en contrat à durée déterminée pour remplacer une salariée absente pour maladie avec pour terme le retour de celle-ci. Ce retour étant prévu au 1er janvier 2010, l'employeur met un terme au contrat de travail à durée déterminée de la salariée le 31 décembre 2009. La salariée remplacée n'a finalement pas repris ses fonctions et a quitté l'entreprise le 31 mars 2010. La salariée dont le CDD avait été rompu prétend alors bénéficier d'une promesse d'embauche à durée indéterminée établie par lettre du 3 janvier 2008 et sollicite réparation devant la juridiction prud'homale de ce qu'elle estime être un licenciement sans cause réelle et sérieuse ; La lettre en question était ainsi rédigée : « un contrat à durée indéterminée sera proposé à Melle X... » . Contestant tout caractère de lettre d'embauche à ce courrier l'employeur indiquait que cette lettre ne pouvait selon lui s'interpréter dans le sens d'une poursuite de l'emploi occupé alors que la lettre se limite à indiquer qu'un contrat à durée indéterminée serait proposé. C'était omettre le pouvoir d'interprétation des juges du fond qui, analyse faite des faits et des termes de la lettre ont considéré : « que la lettre du 3 janvier 2008 proposait à Mme X... un contrat de travail à durée indéterminée, fixait la date de sa prise de fonctions au terme du contrat à durée déterminée et portait sur la poursuite de l'emploi occupé dans le cadre de ce contrat », constituait ainsi une promesse d'embauche à durée indéterminée.

Dès lors, la rupture de cet engagement concrétisée par la décision de l'employeur de mettre un terme au CDD de la salariée le 31 décembre 2009 s'analyse en un licenciement sans cause réelle et sérieuse.

## **2/ L'exécution du contrat de travail : le salarié ne peut pas renoncer à l'application des règles du contrat à durée indéterminée (Cour de cassation chambre sociale arrêt du 18 décembre 2013 n°12-17925)**

Cet arrêt est intéressant à double titre : d'une part pour la

primauté du droit du CDI sur le CDD utilement réaffirmée comme règle de principe, mais également parce qu'il démontre le pouvoir/devoir du juge à chaque fois que nécessaire de faire prévaloir la protection du salarié nonobstant l'accord des parties. Une salariée engagée en 2005 par contrat verbal à qui l'employeur délivre chaque mois des bulletins de salaire attestant de l'exécution constante d'une durée de travail variant du temps complet au temps partiel suivant les mois, signe deux ans après en décembre 2007 un contrat à durée déterminée pour les 6 mois suivants jusqu'au 30 mai 2008. La salariée est alors victime d'un accident du travail au cours du CDD et signe fin mai 2008 un avenant renouvelant le CDD pour les 4 mois suivants jusqu'au 30 septembre 2008. Son arrêt de travail est alors prolongé jusqu'en novembre 2008 soit deux mois après la fin de la durée du CDD stipulée dans l'avenant. A l'issue de la fin de la durée du CDD le 30 septembre 2008, l'employeur remet à la salariée « un solde de tout compte, un certificat de travail mentionnant une durée d'emploi du 1er décembre 2007 au 30 septembre 2008 et une attestation Assedic mentionnant comme motif de la rupture du contrat de travail « fin de CDD » ». La salariée saisit la juridiction prud'homale afin d'obtenir la requalification de son contrat de travail en contrat à durée indéterminée à temps plein, le paiement de diverses sommes, ainsi que le prononcé de la nullité de la rupture du contrat de travail et sa réintégration. Evoquant « la volonté claire et non équivoque » de la salariée de fixer « un terme précis à la relation de travail », l'employeur considère que le CDD se substitue au contrat à durée indéterminée. Vainement l'employeur précisait que c'est de manière claire et explicite que la salariée a signé le contrat à durée déterminée et son avenant, les parties ayant ainsi souhaité nover la relation contractuelle à durée indéterminée en durée déterminée. La Cour de cassation approuvant sans réserve les juges d'appel ayant condamné l'employeur précise : « Mais attendu que le salarié ne pouvant renoncer par avance aux règles relatives au licenciement d'un contrat de travail à durée indéterminée, la Cour d'appel, qui a constaté que le contrat de travail invoqué avait été conclu alors qu'un contrat à durée indéterminée était en cours, en a déduit à bon droit que la nature du contrat de travail n'avait pas été modifiée. »

**3/ Enfin un arrêt concernant la fin du contrat de travail : seules les sommes mentionnées dans le solde de tout compte ont un caractère libératoire ( Cour de cassation chambre sociale arrêt du 18 décembre 2013-24985 ).**

Le solde de tout compte ne peut plus être contesté par le salarié qui l'a signé s'il ne le conteste pas dans le délai de six mois à compter de sa signature. C'est ce que l'on appelle le caractère libératoire du solde de tout compte visé à l'article L 1234-20 du Code du travail. Habilement, un employeur réceptionne d'une salariée démissionnaire un solde de tout compte ainsi rédigé (outre le détail des sommes à caractère salarial versées) : « Cette somme m'est versée pour solde de tout compte en paiement des salaires, accessoires de salaires, remboursement de frais et indemnités de toute nature dus au titre de l'exécution et de la cessation de mon contrat de travail. Je reconnais que comme conséquence de ce versement tout compte entre la Pharmacie X et moi-même se trouve entièrement et définitivement apuré et réglé. » La salariée saisit ultérieurement et au-delà du délai de 6 mois la juridiction prud'homale d'une demande en requalification de sa démission en prise d'acte produisant les effets d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse. L'employeur évoque alors le caractère libératoire du solde de tout compte rédigé et signé par la salariée, quant aux sommes dues au titre de l'exécution et de la rupture de son contrat de travail. Confirmant l'arrêt d'appel et condamnant toute utilisation du solde de tout compte autre que celui pour lequel il a été institué (faire l'inventaire des sommes versées au salarié lors de la rupture du contrat de travail), la Cour de cassation stigmatise ce détournement de la loi en ces termes : « Mais attendu qu'il résulte de l'article L. 1234-20 du Code du travail, dans sa rédaction issue de la loi n° 2008-596 du 25 juin 2008, d'une part, que l'employeur a l'obligation de faire l'inventaire des sommes versées au salarié lors de la rupture du contrat de travail, d'autre part, que le reçu pour solde de tout compte n'a d'effet libératoire que pour les seules sommes qui y sont mentionnées, peu important le fait qu'il soit, par ailleurs, rédigé en des termes généraux ; Et attendu que la Cour d'appel, qui a, sans dénaturer le reçu pour solde de tout compte signé par la salariée, relevé que les demandes que celle-ci formulait devant elle ne concernaient pas les sommes qui étaient mentionnées sur ce reçu, a, par ces seuls motifs, légalement justifié sa décision » .

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD**





## TABLEAU DE BORD

### LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est **différent**

### INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

### POPULATION

POPULATION 2012: 404 635 habitants

### OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand ( 2 732 )

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

### DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 ( **4895** ménage et **3572** administration )

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

### PRIX

NOVEMBRE 2013 : 0,7 % % sur un mois ; 0,0 % sur un an

### EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI ( A B C ) En novembre 2013:68 020 ( +2,3% sur un an ).

OFFRES D'EMPLOI en novembre 2013 : 1 150 ( 12,7 sur un an).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand )

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires ( état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

## **ENTREPRISES CRÉÉS**

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE**

[http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire\\_economique\\_c/](http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/)

**UNE FORMATION  
POUR LES ÉLECTIONS  
MUNICIPALES  
INTERFACE À  
VOTRE SERVICE**

**AIDEZ NOUS  
À DIFFUSER  
NOTRE QUOTIDIEN GUADELOUPÉEN  
EN LIGNE**